

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 29 septembre 2014**

OBJET

**14 – DENOMINATION DE VOIE : CHEMIN DES FLEURS DE  
MARAIS**

N° 2014-09-14

NOMENCLATURE : 8/3/1

**L'an deux mille quatorze, le vingt-neuf septembre à dix neuf heures,**

Le Conseil Municipal légalement convoqué le dix-neuf septembre 2014, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Alain ROYER, Maire.

**Présents : 27**

**Votants : 29**

Alain ROYER, Catherine CADOU, Gil RANNOU, Frédéric CHAPEAU, Elisa DRION, Marie-Madeleine REGNIER, Catherine HENRY, Philippe LEBASTARD, Jean-Claude SALAU, Florence CABRESIN, Damien CLOUET, Magali LEMASSON, Thierry GICQUEL, Michel RINCE, Yvon LERAT, Catherine RENAUDEAU, Isabelle GROLLEAU, Valérie ROBERT, Gwénola LEBRETON, Chantal PERRUCHET, Aurora ROOKE, Emmanuel RENOUX, Soumaya BAHIRAEI, Alain BLANCHARD, Martine MOREL, Jean-Pierre TUAL, Joëlle CHESNAIS.

**Excusés : 2**

Mickael MENDES donne pouvoir à Thierry GICQUEL  
Lionel BROSSAULT donne pouvoir à Catherine CADOU

**Nombre de membres :**

en exercice.....29  
présents.....27  
ayant un pouvoir...2  
votants.....29

**Délibération**

**Rapporteur :** Philippe LEBASTARD

Dans le cadre du développement du Hameau de la Ménardais, une impasse privée avait été créée au niveau de la Rue des Marais.

Le nom d'usage de cette voie privée est le « Chemin des Fleurs de Marais », cependant le Conseil municipal n'avait pas jusqu'à maintenant acté cette dénomination.

Il convient donc aujourd'hui de régulariser le nom de cette voie, dénomination utilisée par les services fiscaux et identifiée par une plaque en entrée de voie.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité de 29 Voix pour décide :**

**- DE DENOMMER le chemin desservant plusieurs constructions rue des Marais :  
Chemin des Fleurs de Marais.**

Pour extrait conforme,

Le 29 septembre 2014,

**Le Maire,  
Alain ROYER**



Publié le 30/09/14

Accusé de réception en préfecture  
044-214402091-20140929-DE-2014-09-14-  
DE  
Date de télétransmission : 07/10/2014  
Date de réception préfecture : 07/10/2014